

Joëlle MELIN CAP Santé Bioéthique

melin.joelle@wanadoo.fr 06 08 257 351

Paris, le 02/04/2012

Association FORM-indep M. le Président FOUCRAS Philippe 1100 rue Faidherbe 59134 FOURNES - EN- WEPPES

Monsieur le Président,

Mme Marine Le Pen m'a chargée de répondre à votre courrier du 28/02/12, qui a retenu son intérêt.

Tout d'abord, vous pardonnerez le retard mis à cette réponse, mais la masse de questions qui nous sont adressées a provoqué des difficultés dans leur acheminement.

Vous soulevez Monsieur, le problème de l'indépendance et la transparence du système de santé face aux influences industrielles et commerciales, particulièrement mises en exergue avec les scandales récents et du Médiator en particulier et à autre degré des dispositifs.

Réponses à vos questions :

- 1) La transparence de l'information et des liens des professions de santé :
 - Nous proposons tout simplement l'application stricto-sensu de l'Article que vous citez à savoir L4113-13 du Code de Santé publique : c'est faute de ne l'avoir appliqué que la situation actuelle a eu les conséquences graves que l'on connait.
- 2) L'indépendance de l'expertise et l'impartialité des décisions d'ordre sanitaire :
 - Vous proposez un corps d'experts sanitaires contrôlés par une autorité indépendante: nous proposons quant à nous que l'expertise puisse être faite par deux laboratoires indépendants qui correspondraient donc au corps d'experts sanitaires publics.
- 3) La protection des lanceurs d'alerte :
 - Le statut de lanceur d'alerte en France incitatif et protecteur va être probablement une nécessité pour compléter le travail d'indépendance de l'expertise.
- 4) La remise en question des actions de santé publique qui ne reposent pas sur des données fiables :
 - Il s'élève effectivement des voix contre le dépistage systématique du cancer du sein par mammographie. Si des résultats concrets au plan médical sont mitigés voire critiquables, ils ont au moins eu le mérite de créer une véritable culture de la prévention dans notre pays, les femmes acceptant très évidemment de même que dans le dépistage colorectal, de procéder à des examens préventifs. Ces dépistages peuvent donc éventuellement continuer, ne serait-ce que pour entretenir l'habitude de la prévention et des bilans réguliers.
- 5) Le renforcement de la protection de l'Agence européenne du médicament :
 - Cette agence européenne du médicament est fortement montrée du doigt actuellement, jusque dans l'opacité
 de ses comptes. Elle a fait partie comme l'OMS, d'un dispositif qui a permis aux lobbies d'imposer leur loi.
 Vous connaissez notre prévention à l'égard des dispositifs européens qui jouent contre l'indépendance des
 pays, la candidate Marine LE PEN privilégiera avant tout l'indépendance nationale dans l'expertise des
 produits de santé.

En espérant avoir répondu à vos questions, je me tiens, à titre personnel, à votre entière disposition au 06 08257 351, pour tout entretien téléphonique complémentaire.

Dans cette attente, Madame Marine Le Pen me charge, Monsieur le Président, de vous transmettre ses très sincères salutations.

Docteur Joëlle MELIN Conseillère politique de Marine Le Pen en matière de protection sociale et santé